



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Bonification du Programme d'aide au transport adapté

L'ATUQ ATTEND AVEC IMPATIENCE LES MODALITÉS D'APPLICATION

Montréal, le 9 juin 2009. L'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) accueille favorablement l'annonce de la reconduction, avec bonification, du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées. Les sociétés de transport en commun du Québec attendent toutefois les modalités d'application du programme avant de se prononcer sur l'impact concernant leurs activités.

Il est important de noter que, depuis les vingt dernières années, l'évolution de la demande pour le transport adapté est en progression constante. L'aide financière annoncée hier par la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, répond donc à un besoin essentiel. Dans l'attente du dévoilement des modalités d'application du programme en ce qui concerne les sociétés de transport, l'ATUQ tient à souligner l'importance que le gouvernement accorde à celles-ci une aide financière totalisant au moins 65 % des coûts d'exploitation. Les membres de l'ATUQ s'attendent aussi à ce que la bonification annoncée soit appliquée de manière rétroactive aux dépenses de 2008, le dernier cadre financier du transport adapté étant échu depuis 2007.

Les sociétés de transport ont pour mission de base d'assurer un service public de transport en commun efficace et performant. En vertu de leur loi constitutive, elles ont l'obligation légale d'offrir des services de transport adapté sur le territoire qu'elles desservent. « *Nous espérons que le budget de 408,8 millions de dollars annoncé se traduira par une augmentation significative des subventions accordées aux sociétés de transport. Une bonification est nécessaire pour assurer le développement des services de transport adapté et ainsi répondre à la demande* » a affirmé Jean-Jacques Beldi, président de l'ATUQ.

À propos de l'ATUQ : L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Créée en 1983, l'ATUQ a pour mission d'assurer la promotion du transport en commun et la défense des intérêts de ses membres auprès des partenaires de l'industrie et des différentes instances gouvernementales. De plus, l'association contribue, par différents projets et activités, à l'amélioration continue de la performance des sociétés.

- 30 -

Source : Caroline Gagnon, responsable Communications et Relations publiques
Téléphone : (514) 280-4640
caroline.gagnon@atuq.com